

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 20 FÉVRIER 2024

### **N° 2024-76 APPROBATION DU NOUVEAU PLAN PRÉVISIONNEL DE FINANCEMENT RELATIF À L'ACQUISITION ET À LA RÉHABILITATION DE L'IMMEUBLE ET DU PARKING DU CENTRE MÉDICAL ÉPIDAURE SITUÉ À CHANTONNAY**

Nomenclature des actes : 7.5

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2023-462, en date du 6 décembre 2023, approuvant l'opération d'acquisition et de réhabilitation de l'immeuble et du parking du centre médical Épidaure situé sur la Commune de Chantonnay, ainsi que son plan prévisionnel de financement dont l'actualisation est déléguée à Madame la Présidente ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-116, en date du 7 avril 2021, approuvant les délégations de compétences du Conseil communautaire à la Présidente et notamment « demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour tous les services et équipements existants et pour tous les projets dont la réalisation a été décidé par le Conseil communautaire » ;

La Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay,

### DÉCIDE CE QUI SUIT

- d'approuver le nouveau plan prévisionnel de financement tel que défini ci-après :

Dépenses HT		Recettes	
Acquisition	520 000 €	Fonds LEADER	80 000 €
Maitrise d'œuvre et études diverses	120 000 €	Subvention Préfecture	600 000 €
Réhabilitation	1 158 900 €	Subvention Région	150 000 €
Frais divers	71 100 €	Subvention Département	108 000 €
		SyDEV	100 000 €
		Fonds de concours	455 000 €
		Autofinancement	377 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 870 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 870 000 €</b>

À CHANTONNAY, le 20 février 2024

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 21/02/2024.